

**25 JUIN 2002**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 25 JUIN 2002 à 16 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER  
PIERRE BRASSARD

PAUL M. ROLLAND  
JEAN-GUY TARTE

Messieurs les conseillers JEAN-GUY TARTE et MARCEL DION sont absent de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 25 JUIN 2002 À 16 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2002-06-289

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2002

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2002-06-290

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2002

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

25 JUIN 2002

**4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

**6. RÈGLEMENTS**

**7. AFFAIRES COURANTES**

2002-06-291 7.1 TRANSATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT INC

2002-06-292 7.2 PLAN D'INTERVENTION POUR LE NOYAU VILLAGEOIS DE SHEFFORD – PROGRAMME DU RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS

2002-06-293 7.3 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-06-273 INTITULÉ : APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE GRANBY

2002-06-294 7.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-252 INTITULÉE « PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS

**8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

**9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2002-06-296 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

25 JUIN 2002

**2002-06-289**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2002 ;**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 25 juin 2002.

**ADOPTÉ**

**2002-06-290**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal avec les modifications suivantes :

– la résolution numéro 2002-06-263 aurait dû se lire de la façon suivante:

**2002-06-263**

**ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LES PREMIERS  
RÉPONDANTS**

ATTENDU QUE la participation des premiers répondants à des événements spéciaux dépasse le cadre de leur affectation normale de premiers répondants qu'ils font bénévolement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL  
COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**25 JUIN 2002**

QUE la trésorière soit autorisée à payer, à même le budget prévu à cet effet, la somme de 15,00 \$ de l'heure à chaque premier répondant qui aura été convoqué à un événement spécial auquel participe la Ville et où la présence des premiers répondants a été prévue par contrat.

QU'après chaque événement spécial, le Directeur de la sécurité publique informe par écrit la trésorière des noms des premiers répondants devant bénéficier de cette allocation.

**ADOPTÉ**

- la résolution numéro 2002-06-286 aurait dû se lire de la façon suivante :

**2002-06-286**

**PERMANENCE DE MADAME LYNE RIENDEAU**

ATTENDU QUE Madame Lyne Riendeau travaille comme policière temporaire à la Sûreté Municipale de Bromont depuis juin 1994 ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau a démontré les aptitudes nécessaires, à la satisfaction du directeur, pour l'obtention d'un poste permanent, faisant une moyenne de 1 575 heures par année depuis 4 ans;

ATTENDU QUE Madame Riendeau doit remplacer le constable Jean Bourgeois qui travaille présentement aux enquêtes criminelles ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau est graduée de l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QU'il faut répondre aux exigences de la loi 19 sur l'organisation policière soit le niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Lyne Riendeau au titre de policière permanente et ce, à partir du 2 juin 2002, au salaire de la classe 48-60 mois, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**ADOPTÉ**

25 JUIN 2002

**2002-06-291**

**TRANSATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER  
SKI BROMONT INC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte d'échange entre la Ville de Bromont et Immobilier ski Bromont inc., préparé par Monsieur André Robitaille, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont cède à Immobilier Ski Bromont inc., une partie du lot 333-21 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 1 718,6 mètres carrés, immeuble faisant l'objet d'un plan et d'une description technique préparés par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2002, sous le numéro 1903 de ses minutes, dossier A892.

QU'en échange, Immobilier ski Bromont inc. cède à la Ville de Bromont une partie du lot 333 du cadastre officiel du Canton de Brome, immeuble faisant l'objet d'un plan et d'une description technique préparés par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2002, sous le numéro 1903 de ses minutes, dossier A892.

QU'en outre, Immobilier ski Bromont grève le fonds servant, partie du lot 333 du cadastre officiel du Canton de Brome, lui appartenant, en faveur de la Ville de Bromont d'une servitude de passage et de maintien d'une conduite d'égout et d'une conduite d'aqueduc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte notarié.

**ADOPTÉ**

**2002-06-292**

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE NOYAU VILLAGEOIS DE  
SHEFFORD – PROGRAMME DU RENOUVEAU URBAIN ET  
VILLAGEOIS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'intervention intitulé « Centre-Village de Bromont » ;

**25 JUIN 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le plan d'intervention « Centre-Village de Bromont ».

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur du service de gestion du territoire, à déposer ledit document au ministère des Affaires municipales et de la métropole dans le cadre du Programme de renouveau urbain et villageois.

**ADOPTÉ**

**2002-06-293**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-06-273  
INTITULÉ : APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE  
GRANBY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2002-06-273 intitulée « Appui au projet de modernisation du zoo ».

**ADOPTÉ**

**2002-06-294**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-252  
INTITULÉE « PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 2002-05-252 intitulée « Protocole d'entente, carré des pins », aurait dû se lire de la façon suivante :

**2002-05-252**

**PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS**

**25 JUIN 2002**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU le projet de développement présenté par Robert Désourdy et Francine Désourdy ;

ATTENDU qu'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant le projet de Monsieur Robert Désourdy et de Madame Francine Désourdy.

**ADOPTÉ**

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2002-06-295**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**